Colorant

Indicateur bleu de traitement

Colorant momentané pour bouillies phytosanitaires

- ✔ Son utilisation en phase avec les bonnes pratiques.
- ✔ Un outil indispensable pour une application régulière et en toute sécurité.
- ✔ Un effet reverdissant sur gazon.

DESCRIPTION

L'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** est un colorant bleu indicateur des traitements phytosanitaires.

Il est compatible avec la plupart des herbicides, fongicides et insecticides (nous consulter). L'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** est un colorant bleu très concentré momentané car il disparaît à la pluie, lors de l'arrosage ou simplement à la lumière du jour (72 h) par temps sec. La présence de ce marqueur facilite les traitements et les rend plus sûrs en visualisant l'application.
Il permet d'éviter les surdosages et les manques lors de la pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** colore en bleu les bouillies.

Puisque le produit n'exerce aucune activité, il ne doit pas être agréé.

✔ **Champ d'activité** : très utile aussi bien pour les traitements des grandes surfaces, des surfaces irrégulières ou vallonnées, que pour les traitements ponctuels des petites surfaces.

L'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** peut être utilisé sur golfs, terrains de sport, pelouses d'ornement, espaces verts urbains, zones herbeuses et bords d'autoroutes, zones non cultivées, allées, trottoirs.

MODE D'EMPLOI

✔ **Préparation de la bouillie**

Avant de démarrer le traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mélanger.

✔ **Compatibilite**

L'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** est compatible avec la plupart des herbicides de notre gamme :

- herbicides totaux
- herbicides sélectifs entre arbres et arbustes d'ornement

L'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** est également compatible avec d'autres herbicides homologués en espaces verts. Néanmoins, il est conseillé d'effectuer un test préalable, la responsabilité finale du mélange incombant à l'utilisateur.

DOSE(S) ET USAGE(S) AUTORISE(S)

✔ Dose(s) recommandée(s)

La quantité d'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** nécessaire pour un bon marquage dépend des conditions locales, de la bouillie et de la qualité de l'eau, de la hauteur, la densité et la couleur de la végétation ainsi que de la quantité de bouillie appliquée.

Situation	Volume de bouillie	Dose
Sol nu ou faiblement enherbé	10 L	5 - 10 ml
Green	10 L	5 - 10 ml
Stades et Parcs	10 L	10 - 20 ml
Végétation très développée	10 L	15 - 25 ml

J F M A M J J A S O N D

Remarque : selon la qualité du marquage obtenu, ajouter si nécessaire une quantité complémentaire d'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** afin d'obtenir un marquage plus visible.

PRECAUTIONS ET BONNES PRATIQUES

Ne pas employer l'**Indicateur bleu de traitement I.C. 001®** sur des dalles poreuses et les pierres de couleur claire (la coloration pourrait se maintenir plusieurs jours).

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette. Respecter les précautions d'emploi.

✔ Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

✔ Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.
  En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser trop près des cours d'eau, des plans d'eau, des canaux d'irrigation.

✔ Après l'emploi

- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.

CONDITIONNEMENT

Bidon de 1 L, réemballé par 12.

CLASSEMENT

Sans classement toxicologique.

FAIBLE DOSAGE HECTARE

260,75 g/L de colorant bleu brillant (acide blue 9)
Sans classement toxicologique
Dose d'utilisation : 0,25 L/hl
Concentré soluble (SL)